

**Rapport du Président**

Séance Publique du  
vendredi 25 juin 2010

**Service instructeur**

Délégation à l'Action Territorialisée

**Service consulté**

**5<sup>ème</sup> Commission**

**N° CG-2010-2-5-2**

**CONTRACTUALISATION ENTRE L'ANRU ET LA VILLE DE COLMAR  
PARTICIPATION AUX TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DU CENTRE SOCIO  
CULTUREL EUROPE**

Résumé : *Le présent rapport vous propose de définir la restructuration du Centre Socio-Culturel Europe, proposée à l'avenant à la Convention ANRU par la Ville de COLMAR, comme une action structurante ayant vocation à s'inscrire pleinement dans le futur Contrat de Territoire de Vie du Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried. L'avenant à la convention entre l'ANRU et la Ville de Colmar devrait être signé au courant du mois de juillet 2010.*

*Aussi, de manière à tenir compte de la proximité de cette date, il vous est d'ores et déjà proposé de donner un accord de principe à l'inscription de ce projet au Contrat de Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried sur la base d'un taux maximal de 20 % d'aide, soit une aide plafonnée à 1 040 000 €.*

La Ville de COLMAR et l'ANRU souhaitent contractualiser un avenant à la convention initiale afin de prolonger le projet de rénovation urbaine sur la partie Ouest de la ZUS.

La Convention ANRU initiale, signée le 1<sup>er</sup> juin 2006, est prévue pour la période 2006-2010, l'avenant porterait l'échéance du programme ANRU de COLMAR à 2013.

Dans le cadre de cet avenant, la Ville de COLMAR présente la restructuration du Centre Socio-Culturel Europe sous sa maîtrise d'ouvrage et souhaite obtenir le soutien du Conseil Général sur cette opération.

**Présentation de l'opération de restructuration du Centre Socio-Culturel Europe**

Les travaux de restructuration du Centre Socio-Culturel Europe concernent l'ensemble de la structure et tous les secteurs d'activités qu'elle abrite (jeunesse, économie sociale et familiale, culturel et associatif).

Il est notamment prévu de rénover et agrandir la salle de spectacle de l'équipement pour faire évoluer sa jauge à 300 places assises (au lieu de 220 actuellement) et à 500 places debout.

Cette salle de spectacle serait alors la plus grande de la Ville après le théâtre de plein air du Parc d'Expositions.

Ce projet tient compte d'un diagnostic qui a mis en exergue le besoin de désenclavement du quartier (ZUS) auquel la rénovation urbaine (ANRU) contribue déjà. Ainsi, la salle de spectacle du Centre Europe va devenir un outil favorisant la mixité des publics en complémentarité des équipements culturels déjà en place au centre ville et notamment le Grillen (salle de musiques nouvelles) et le théâtre municipal.

Le coût de cet ambitieux projet est de 5 200 000 € HT. La Ville de COLMAR souhaite une participation départementale à hauteur de 30 % du projet, soit 1 550 000 €.

Cette opération, outre la dimension de services à la population, viendra compléter quantitativement et qualitativement l'offre culturelle colmarienne et peut être qualifiée d'opération structurante ayant vocation à intégrer le futur Contrat de Territoire de Vie.

Nous venons d'être informés que la signature de l'avenant aura lieu au courant du mois de juillet.

Aussi, afin de permettre à la Ville de Colmar de finaliser la rédaction de l'avenant, et sous réserve de confirmation lors de l'élaboration du futur Contrat de Territoire de Vie (CTV), il vous est proposé de donner un accord de principe au soutien du Département à cette action ayant vocation à s'inscrire au Contrat de Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried. Ce soutien interviendra sur la base d'un taux d'aide maximal de 20 % correspondant à l'aide du Département sur le bâtiment proprement dit ainsi que sur ses abords, notamment le parvis, ce qui pourrait le porter à 1 040 000 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with the letters 'u' and 'n' visible below the vertical line.

Charles BUTTNER